



## Héning-Beaumont

Mairie d'Héning-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Héning-Beaumont Cedex

### Service Manifestations

Tél. : 03.21.74.87.27

**Objet** : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public

Héning-Beaumont, le 31 juillet 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de ses festivités, la commune d'Héning-Beaumont organise une fête foraine du 18 au 22 septembre 2020. Cette fête foraine sera organisée sur les places de la République, Carnot, et Wagon, ainsi que dans rues de l'Abbaye, Etienne Dolet, et les parkings du boulevard Jean Moulin.

Afin de garantir la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques, la commune d'Héning-Beaumont a mis en place une procédure sur le fondement de l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public. Vous trouverez ce dossier de candidature joint au présent courrier. Par ailleurs, celui-ci sera évalué selon les critères suivants :

- 40% sur l'expérience professionnelle,
- 30% sur l'intérêt de la manifestation,
- 30% sur le dossier technique.

Vous veillerez bien à retourner le dossier de candidature complet par courrier ou par mail avant **le vendredi 28 août 2020 à 17h**, délai de rigueur, à l'attention de :

**Monsieur le Maire d'Héning-Beaumont**  
**Mise en concurrence du domaine public**  
**1 place Jean Jaurès**  
**62110 Héning-Beaumont**

Mail : [manifestations@mairie-heninbeaumont.fr](mailto:manifestations@mairie-heninbeaumont.fr)

Dans un souci d'harmonisation et d'attractivité, la commission de sélection des candidatures, se réserve la possibilité de refuser les candidatures qui proposeraient une duplication d'un espace de vente comportant les mêmes activités. La commission rejettera également tout dossier non complet. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle ou d'un courrier de refus le cas échéant.

Je vous rappelle que l'organisation de cette fête foraine est soumise aux mesures sanitaires fixées par le décret 2020-063 du 31 mai 2020 et reprise dans le règlement intérieur de la fête foraine.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Steeve BRIOIS

Maire d'Héning-Beaumont

